

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 8 AVRIL 2021  
A 19 HEURES 00**

Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice sont présents, exceptés Madame Claire GABZDYL (pouvoir à Nathalie POCHAT) et Messieurs Dominique BEFFY (procuration à M. Rémi FURLAN) et Johannes ZITTERSTEIJN, excusés.

En ouverture de la séance, le maire demande l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11 mars 2021 : Adopté sans remarque à l'unanimité des présents.

Pour cette séance, M. Emmanuel GALLICE est désigné secrétaire.

**1) CHANGEMENT DE DUREE D'AMORTISSEMENT D'UN BIEN**

Le Maire rappelle que pour le budget annexe Tourisme, la comptabilité M4 impose l'amortissement des biens acquis en investissement. Un lourd travail de remise à jour a été effectué entre la Mairie et les services de la Trésorerie pour mettre en commun tous les biens qui ont été acquis sur ce budget car jamais aucun amortissement n'avait été réalisé. Le travail a mis plusieurs mois pour être parfaitement en accord. Le conseil municipal avait, par délibération du 14 novembre 2017, indiqué les durées d'amortissement des comptes budgétaires impactés par cet inventaire.

Lors de la préparation du budget 2021 et compte-tenu des montants indiqués en Dépenses de Fonctionnement (chapitre 042), il a été décelé une erreur d'appréciation de la durée d'amortissement du compte « 2131 - Construction » (Restaurant du Port) avec un amortissement sur 10 ans. Cette durée s'avère particulièrement courte et difficilement supportable par le budget compte tenu du niveau de ses ressources propres. Ce type de bien est plutôt amortissable sur 20 ou 30 ans compte-tenu de sa nature. De plus, la diminution de recettes engendrée par la crise sanitaire a mis en évidence que l'annuité de 50 229 euros correspondant à cette durée de 10 ans est trop élevée.

Il est nécessaire de revoir cette durée d'amortissement pour la porter à 30 ans, avec effet rétroactif. La nouvelle annuité d'amortissement serait alors de 16 743 euros par an.

Pour rappel les amortissements suivants ont déjà été réalisés :

2017 = 50 000.00€

2018 = 50 229.00€

2019 = 50 229.00€

2020 = 50 229.00€

Pour un total de 200 687€

Ce qui portera le nouveau tableau d'amortissement avec une annuité à 16743€ à partir de 2028 afin de retrouver l'amortissement déjà réalisé.

Par ailleurs, afin de disposer de crédits suffisants en recettes de fonctionnement sur le budget Tourisme pour procéder aux amortissements des autres biens, le budget principal de la commune devra verser une subvention d'équilibre au budget tourisme fixée à 23 000 euros.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité conseil municipal décide :

- De porter avec effet rétroactif la durée d'amortissement du bien n° 2008BAT007 à 30 ans ;
- De verser une subvention du budget principal au budget annexe Tourisme d'un montant de 23000 euros.

## **2) COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 (COMMUNE - TOURISME)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. FURLAN Rémi, 1<sup>er</sup> Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par M. SAVIGNAC Claude, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

### **BUDGET COMMUNE**

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEFICIT	EXCEDENT
Résultats reportés		201 518.52€		225 041.23€		426 559.75€
Résultat de l'exercice	665 837.94€	224 154.23€	217 422.41€	265 713.64€	883 260.35€	489 867.87€
<b>Totaux cumulés</b>	<b>665 837.94€</b>	<b>425 672.75€</b>	<b>217 422.41€</b>	<b>490 754.87€</b>	<b>883 260.35€</b>	<b>916 427.62€</b>
Restes à réaliser	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€
<b>Totaux cumulés</b>	<b>665 837.94€</b>	<b>425 672.75€</b>	<b>217 422.41€</b>	<b>490 754.87€</b>	<b>883 260.35€</b>	<b>916 427.62€</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>240 165.19€</b>			<b>273 332.46€</b>		<b>33 167.27€</b>
<b>POUR INFORMATION</b>						
Opérations de l'exercice	441 683.71€			48 291.23€	393 392.48€	

## BUDGET TOURISME

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEFICIT	EXCEDENT
Résultats reportés		19 532.64€		55 641.78€		75 174.42€
Résultat de l'exercice	60 127.70€	192 029.00€	122 157.04€	32 147.48€	182 284.74€	224 176.48€
<b>Totaux cumulés</b>	<b>60 127.70€</b>	<b>211 561.64€</b>	<b>122 157.04€</b>	<b>87 789.26€</b>	<b>182 284.74€</b>	<b>299 350.90€</b>
Restes à réaliser	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€
<b>Totaux cumulés</b>	<b>60 127.70€</b>	<b>211 561.64€</b>	<b>122 157.04€</b>	<b>87 789.26€</b>	<b>182 284.74€</b>	<b>299 350.90€</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>151 433.94€</b>	<b>34 367.78€</b>			<b>117 066.16€</b>
<b>POUR INFORMATION</b>						
Opérations de l'exercice		131 901.30€	90 009.56€			41 891.74€

- 2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet de la délibération n°3 :

### **3) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020 (COMMUNE - TOURISME) DRESSES PAR M. SEBASTIEN COCHET, RECEVEUR MUNICIPAL**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés (commune - tourisme), pour l'exercice 2020, par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

#### **4) AFFECTATIONS DE RESULTATS DE 2020 (COMMUNE - TOURISME)** **BUDGET COMMUNE**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A - Résultat de l'exercice de fonctionnement	48 291.23€
B - Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif,	225 041.23€
C - Résultat à affecter = A+B	<b>273 332.46€</b>
D - Solde d'exécution d'investissement	-240 165.19€
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00€
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>273 332.46€</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement (RI 1068 Chapitre 10)</b>	<b>240 165.19€</b>
<b>2) Report en fonctionnement R 002 (RF 002 Chapitre 002)</b>	<b>33 167.27€</b>

#### **BUDGET TOURISME**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A - Résultat de l'exercice de fonctionnement	-90 009.56€
B - Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif,	55 641.78€
C - Résultat à affecter = A+B	<b>-34 367.78€</b>
D - Solde d'exécution d'investissement	151 433.94€
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00€
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>-34 367.78€</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement (RI 1068 Chapitre 10)</b>	<b>0.00€</b>
<b>2) Report en fonctionnement D 002 (DF 002 Chapitre 002)</b>	<b>-34 367.78€</b>

(1) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R.

## **5) BUDGETS PRIMITIFS 2021 (COMMUNE - TOURISME)**

Le Maire, aidé de la secrétaire, présentent le budget pour 2021 réalisé avec le concours de la commission finances. N'ayant pas de remarque, **le Conseil Municipal décide de les voter à l'unanimité** comme suit :

Le budget primitif 2021 de la Commune s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
278 216.79€	539 129.78€

Le budget primitif 2021 du Tourisme s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
97 273.55€	193 976.94€

Le document complet est à disposition à l'accueil de la Mairie et sera transmis à la Préfecture et au Trésor Public de Yenne.

## **6) TARIFS DES ESCALES PORT 2021**

Dans le cadre du transfert de la compétence Port à Grand Lac, une convention de mise à disposition de 5 emplacements portuaires a été mis à disposition de la mairie pour répondre à la demande des hébergements touristiques (camping, gîtes, ...).

Aussi, le maire propose au conseil municipal d'appliquer le même tarif qu'à Grand Lac pour les redevances de ces emplacements, à savoir :

CATEGORIE	JOURNALIER		MENSUEL	
	Basse saison (septembre à avril)	Haute saison (mai à août)	Basse saison (septembre à avril)	Haute saison (mai à août)
Barque	8€	9€	25€	155€
2.00m	11€	13€	47€	238€
2.30m	12€	13€	61€	277€
2.50m	12€	14€	77€	309€
2.80m	13€	17€	85€	363€
3.00m	14€	18€	101€	388€
3.30m	15€	21€	115€	434€
	Mise à l'eau payante (14€)		Mise à l'eau offerte	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## **7) TARIFS CAMPING POUR MANIFESTATION RHON'O'LAC 2021**

Dans le cadre de la manifestation Rhôn'O'Lac, les organisateurs souhaitent proposer aux participants un tarif avec toutes les prestations comprises, dont le prix pour l'hébergement. Après comptage, il sera possible d'installer 53 tentes sur l'ensemble du camping les 25 et 26 septembre 2021.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le tarif à 6€ par tente à laquelle s'ajoute la taxe de séjour de 0.22€ par nuit et par personne de +18ans.**

## **8) NOMINATION D'UN REFERENT DEFENSE**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de nommer Rémi FURLAN.

## **9) PROPOSITION D'ACHAT D'UNE PARCELLE COMMUNALE**

Le Maire a reçu un mail de nouveaux habitants, M et Mme Eric VAN HAETSDAELE propriétaires des parcelles AB 131 et 132 aux Lardars. Ceux-ci lui ont demandé la possibilité d'acquérir la parcelle AB143 pour 352m<sup>2</sup> appartenant à la mairie. Le Maire propose au Conseil Municipal de vendre cette parcelle de terrain dans les mêmes conditions que les autres acquisitions réalisées sur les Lardars ces dernières années puisqu'il s'agit du même type de terrain, soit 1.50€ le m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité et :

10) Demande au maire de charger l'étude de Me CAPITAN, Notaire à Ruffieux d'établir l'acte notarié,

11) Autorise le maire à accomplir toutes les formalités, nécessaires et signer l'acte au nom de la commune,

12) Dit que les frais d'arpentage (si nécessaire) et d'établissement de l'acte seront à la charge de l'acquéreur.

## **13) QUESTION ET INFORMATIONS DIVERSES :**

### **a) Création association**

Le Maire fait part au conseil municipal du souhait d'une nouvelle association d'intervenir en fin de conseil municipal pour se présenter. Cette association qui s'appellera la « Conjuquoise » est en cours de création. Compte-tenu de la situation sanitaire, le Maire a refusé cette intervention pour le mois avril, il a toutefois proposé de recevoir les membres qui le souhaitent mais a essuyé un refus. L'association interviendra lors d'un prochain conseil municipal, hors couvre-feu et mesures renforcées.

### **b) Réponse de M. LERGES et Mme MISSOUM**

Le Maire lit au conseil municipal la lettre réponse de M. LERGES et Mme MISSOUM. Ayant été sur place, les conseillers municipaux demandent s'il ne serait pas possible de faire un aménagement pour l'arrière du bâtiment sanitaire de la plage. Le maire répond que des travaux de réhabilitation du bâtiment vont être entrepris par Grand Lac et qu'à la suite nous pourrions envisager un aménagement pour éviter les désagréments dont nous ont fait part M. LERGES et Mme MISSOUM.

### **c) Subventions**

Demande de subvention de l'école maternelle. Mme Carine ROCHE, remplaçante de Mme Mireille VIDAL, souhaite demander une subvention à la mairie pour faire une sortie de fin d'année à l'accrobranche et un cycle poney avec les enfants.

### **d) CSE**

Mme Marion LOUIS de Grand Lac souhaite une réponse concernant l'installation des Containers Semi-Enterrés sur le site des Lardars.

Etant donné que ceux-ci seraient implantés au cœur du village, le conseil municipal après en avoir délibéré décide, afin de ne pas entacher l'image du centre bourg, de ne pas

donner suite pour cette année et propose de décaler la décision d'une année pour voir si ceux installés aux autres points de collecte seront suffisants.

**e) Référent Camping**

La personne en charge de la gestion du camping est en congés tous les jeudis. Il est donc nécessaire d'avoir un ou des élus référents pour la suppléer ces jours-là, pour la saison.

Alain GIRAUDET, Pierre CANALE, Nathalie POCHAT (référente).

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21h45.**